

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

SEANCE DU 20 AVRIL 1977

SITE PROTEGE : Forêt classée de FONTAINEBLEAU

COMMUNE : FONTAINEBLEAU

OBJET : Demande de construction d'un pavillon de gardien dans
le stade de la Faisanderie

RAPPORTEUR : M. DE BERGEVIN

Le district urbain de l'agglomération de FONTAINEBLEAU-AVON, présente une demande de construction d'un pavillon de gardien, proche de la piscine, à l'intérieur du stade de la Faisanderie, inclus dans la forêt de FONTAINEBLEAU qui se trouve de ce fait, classé au titre des sites.

Bien que le projet, en lui-même, ne soit pas trop important, le rapporteur s'interroge sur les demandes répétées de permis de construire présentées dans ce secteur, sans qu'aucun ne fasse présenter la suivante. Il souhaite vivement être en possession d'un plan d'ensemble des équipements à réaliser afin d'avoir une vision des besoins définitifs du district. Il rappelle, en effet, que la finalité d'un site classé est la conservation d'un site en l'état, il ne peut être question d'accepter des constructions successives.

Monsieur DE BERGEVIN, propose donc à la commission de surseoir à statuer en attendant de connaître dans une prochaine séance, le programme que le district urbain se propose de réaliser sur le stade de la Faisanderie.

Monsieur SERAMY, président de ce district, ne partage pas cet avis, il souhaite que la commission se prononce, car tout retard sera préjudiciable à la collectivité locale, compte tenu de l'augmentation du coût des travaux.

Il soumet à la commission le plan d'ensemble réclamé par M. DE BERGEVIN.

La réalisation s'étend sur une longue période et il lui est difficile de donner des indications précises sur les réalisations futures.

Il souligne que le projet présenté est modeste et qu'il a l'avantage de permettre la destruction de vieux bâtiments existants en très mauvais état; le site ne pourra qu'y gagner.

Monsieur FLON voit dans cette opération, l'avantage de faire disparaître des bâtiments vétustes fort laids.

L'office des forêts, propriétaire du terrain, regrette de ne pas être tenu informé des projets de constructions qui sont envisagés.

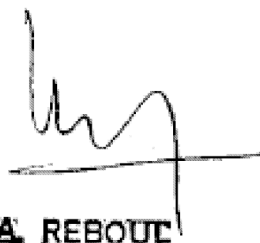
Monsieur DE BERGEVIN maintient sa position et souhaite pouvoir examiner de manière plus approfondie le plan présenté.

Le Président conscient des problèmes du district et soucieux de préserver un site de qualité demandé à la commission de se prononcer.

Après échange de vues, la commission émet un avis favorable au projet de pavillon, mais elle souhaite pouvoir prendre connaissance, lors de sa prochaine séance du plan d'ensemble des aménagements, bâtiments à détruire, constructions nouvelles à réaliser, prévus par le district de FONTAINEBLEAU-AVON, dans le stade de la Faisanderie qui rappelle le appartient à la ville de FONTAINEBLEAU.

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par Délégation,
Le Directeur de l'Action
Économique et Sociale,



A. REBOUT



LE PRESIDENT,

Signé : Jacques SOLIER